

ARTICLES.	Ordre.	Item du tarif.	ARTICLES.	Ordre.	Item du tarif.
F					
Fer ou acier, hachettes de N. A. S.....	9	35 par cent.	mes ou de section irrégulières, laminées à froid, martelées à froid ou polies d'aucune manière en sus du procédé ordinaire du laminage ou martelage à chaud, il soit payé un sixième de centins par livre en sus des droits imposés sur les dits matériaux		
Fer ou acier, instruments agricoles en, non autrement spécifiés.....	9	35 par cent.			
Fer ou acier, lames à canon en, (voir tôle à chaudière).....	28	\$13 p. tonne.			
Fer ou acier, lames, pour la fabrication des clous, du calibre 16 ou plus épaisses...	28	\$13 p. tonne.			
Fer ou acier, lingots d'acier, lingots dentés, maquettes et massets, par quelque procédé qu'ils soient faits, billettes et barres, bandes, feuillets, cercles, lisières et feuilles de tous calibres et largeurs, toutes les espèces d'acier ci-dessus, non énumérées ailleurs, évaluées à quatre centins ou moins par livre.....	28	30 p. c., mais pas moins de \$12 par tonne.	Fer ou acier, pourvu de plus que tout métal dérivé du fer ou de ses minerais, qui est fondu et malléable de toute description ou forme, sans égard à la proportion de carbone qu'il contient, qu'il soit produit par cimentation, ou converti, fondu ou fait avec du fer ou ses minerais au creuset ou par le procédé Bessemer, pneumatique, Thomas Gilchrist, basique, Siemens-Martin, ou à fourneau découvert, ou par l'équivalent de quel qu'un de ces procédés, ou par la combinaison de deux de ces procédés ou plus, ou leurs équivalents, ou par quelque fusion ou autre procédé qui produit, au moyen du fer ou de ses minerais, un métal de structure grenue ou fibreuse, qui est en fonte et malléable, à l'exception de ce qu'on appelle la fonte de fer mallé-	28	½ c. p. lb. de plus.
Fer ou acier, excepté les lingots, lingots dentés, maquettes et massets sur lesquels le droit spécifique ne sera pas moins de....	28	\$8 p. tonne.			
Fer ou acier, lorsque leur valeur sera de plus de quatre centins par livre.....	28	12½ c. p. cent.			
Fer ou acier, pourvu que sur toutes barres, baguettes ou bandes de fer ou d'acier, ou feuilles d'acier de quelque forme que ce soit, et sur toutes barres de fer et d'acier de for-					